



Organisation de l'Aviation Civile Internationale
Bureau Afrique Occidentale et Centrale

Quatorzième Réunion du Sous-Groupes Gestion du Trafic Aérien/ Gestion de l'Information Aéronautique/Recherches et Sauvetage (ATM/AIM/SAR SG/14)
(Dakar, Sénégal, 11 au 14 mai 2015)

Point 3 de l'ordre du jour: Etat d'avancement de la mise en oeuvre du programme de travail des Sous-groupes et des Groupes de Travail/Task Forces assigné par l'APIRG concernant l'ATM

3.1: Gestion du trafic aérien

STADE DE MISE EN OEUVRE DE LA PBN

(Presentée par le Secretariat)

SOMMAIRE
<p>Ce document de travail présente une indication des progrès réalisés dans le cadre de la mise en oeuvre de la PBN.</p> <p>La suite à donner par la réunion se trouve au paragraphe 3.</p>
REFERENCES
<p>– Rapport APIRG/19</p>
<p>Ce document de travail est lié aux Objectifs Stratégiques: A, B & E</p>

1. INTRODUCTION

1.1 Le Plan de mise en oeuvre régional PBN de l'AFI a été officiellement adopté par la réunion de l'APIRG/17 à Ouadougou, au Burkina Faso du 02 au 06 août 2010, sous la Conclusion 17/46. Depuis lors, le seul amendement notable a été l'inclusion des procédures LNAV quand il n'existe pas de calage altimétrique et quand les avions dont la masse maximale de décollage certifiée est supérieure ou égale à 5700 kg ne sont pas dotés d'un équipement adéquat pour les opérations d'APV.

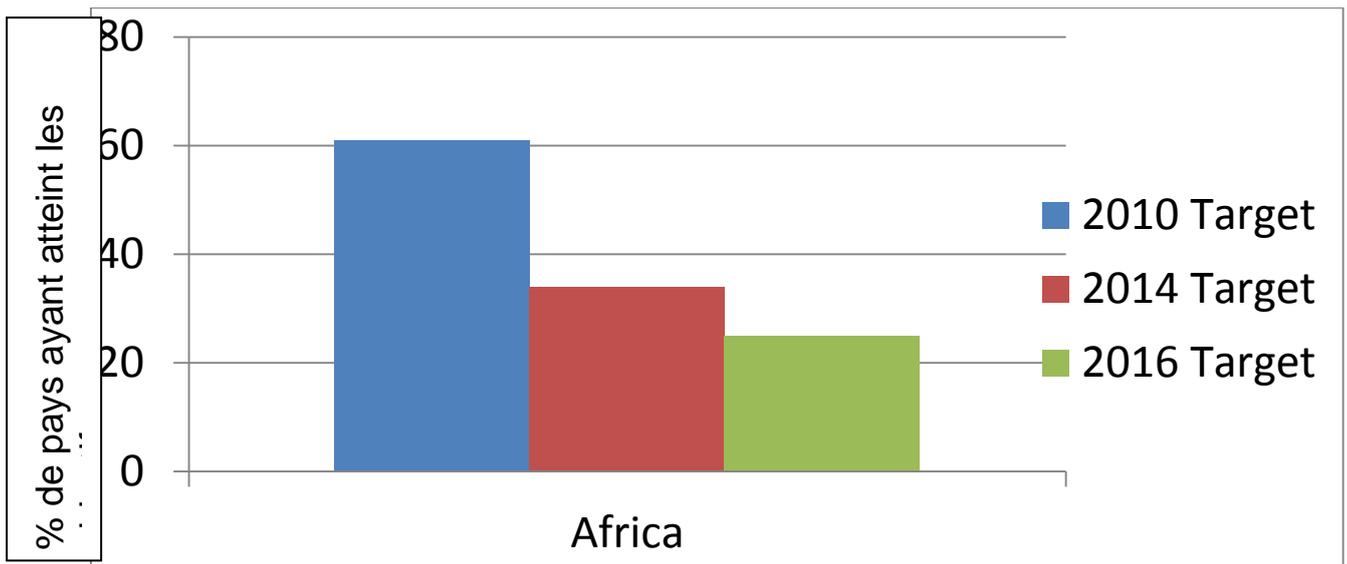
1.2 APIRG 17 a adopté 10 Conclusions supplémentaires relatives à la PBN, pour faciliter sa mise en oeuvre:

- Conclusion 17/46: Plan régional de mise en œuvre AFI PBN*
- Conclusion 17/47: Plan de mise en œuvre national PBN*
- Conclusion 17/48: Instruments de mise en oeuvre de PBN*
- Conclusion 17/51: Réduction des itinéraires de RNAV / RNP UM214 et UM215*
- Conclusion 17/52: Diffusion d'une lettre invitant à la soumission de propositions pour l'établissement du Programme de Procédures de Vol (FPP) de l'AFI*
- Conclusion 17/53: Formation à l'appui à la mise en oeuvre de la PBN*
- Conclusion 17/54: Législation favorable à la PBN*
- Conclusion 17/55: Participation des Représentants des Etats impliqués dans le Processus d'Approbation de la PBN*
- Conclusion 17/56: Financement du Programme de Mise en Oeuvre de la PBN*

2. DISCUSSION

2.1 Au mois d'avril 2015, seuls 18 Etats dans l'AFI ANP, avaient formulé des plans nationaux de mise en oeuvre de la PBN. Certains de ces plans nécessitent cependant des développements importantes pour une mise œuvre effective.

- | | | |
|---------------|----------------|--------------|
| 1) Ethiopie | 9) Nigeria | 16) Ouganda |
| 2) Botswana | 10) Rwanda | 17) Niger |
| 3) RDC | 11) Sénégal | 18) Tanzanie |
| 4) Ghana | 12) Seychelles | |
| 5) Kenya | 13) Cap-Vert | |
| 6) Madagascar | 14) Afrique du | |
| 7) Maurice | Sud | |
| 8) Namibie | 15) Togo | |



2.2 Les obstacles rencontrés par les Etats dans la mise en oeuvre de la PBN sont nombreux et divers. Cependant, dans la plupart des cas, les principaux obstacles sont des ressources et une activité de l'aviation civile limitée. Afin d'appuyer les efforts de mise en oeuvre des Etats, la Réunion SP AFI/08 RAN de Durban en 2008, a identifié la nécessité de la mise en place d'un Bureau des Procédures de Vol, rebaptisé par la suite Programme des Procédures de Vol (FPP). Par la suite cependant, il a été décidé d'acquérir de l'expérience en matière de concept du FPP en apprenant tout d'abord de l'APAC FPP.

2.3 En 2013, il a finalement été conclu au niveau du Secrétariat de l'OACI qu'un FPP dans la Région AFI serait viable. Suite à des consultations des acteurs potentiels et autres parties concernées et à des travaux préliminaires, le FPP africain (AFPP) a été officiellement lancé en mai 2014 et a démarré ses activités le 02 juin 2014. Des informations supplémentaires sur l'AFPP seront fournies dans un Document de Travail séparé.

2.4 Il est prévu que l'AFPP, avec l'APIRG, les Bureaux et Sièges régionaux de l'OACI vont apporter un soutien adéquat aux Etats africains pour leur permettre de bien avancer dans la réalisation des objectifs de mise en oeuvre de la PBN fixés par l'Assemblée (A37-11). Cependant, « on peut mener le cheval à l'abreuvoir mais pas l'obliger à boire ». Pour que des efforts soutenus portent leurs fruits, l'engagement des Etats est extrêmement important.

2.5 La réunion va noter que la 4ème Edition du Plan mondial de navigation aérienne (GANP) (2013-2028), tout en présentant la méthodologie de la Mise à niveau par blocks du système de l'aviation (ASBU), a également mis l'accent sur la PBN comme « Notre Priorité Principale ».

2.6 Au vu de ce qui a été énoncé ci-dessus, le Sous-Groupe pourrait souhaiter réviser et mettre à jour le Plan de mise en oeuvre régional de PBN de l'AFI, en incluant les amendements proposés comme prévu à l'Annexe 4A de ce document de travail. Cette mise à jour doit cependant prendre en considération le statut de « Priorité Principale » de la PBN, ne pas assouplir ou changer les objectifs de mise en oeuvre du Plan Régional, qui sont basés sur les objectifs internationaux fixés par l'Assemblée. Il devrait plutôt viser la mise en oeuvre dès

que possible des objectifs qui n'ont pas été atteints ou qui semblent tout près d'être atteints.

3. SUITE A DONNER PAR LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à:

- a) Noter les renseignements fournis par ce document de travail;
- b) Mettre à jour les renseignements sur le stade de mise en oeuvre de la PBN;
et
- c) Réviser et actualiser le Plan de mise en oeuvre regional de la PBN en prenant en compte le paragraphe 2.6 de ce document de travail, concernant les dates limite.
